
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

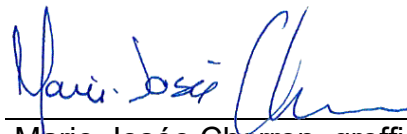
le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 4 mars 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- 337-2024 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 934 800 \$*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 avril 2024.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 22 avril 2024.



Marie-Josée Charron, greffière